

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MERIAN Caroline, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc, MEGRET Yves, PECHA Virginie.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAURET Camille

Délibération n°2024-056

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES GENERALES
VENTE DE MATERIEL**

Il est proposé de mettre en vente sur AGORASTORE (site de vente aux enchères en ligne) du matériel utilisé par le centre technique et arrivé en fin de vie. Ainsi, il est envisagé d'approuver la vente aux enchères du matériel suivant :

- Un camion FORD TRANSIT – Date de 1^{ère} mise en circulation : 08 août 2005 – Prix de départ 2 000 €.

La valeur finale d'enchères est susceptible de dépasser les 4 600 € (délégation du Maire).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente aux enchères du matériel, décrite ci-dessus,
- DECIDE de vendre le bien au plus offrant,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le - 1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET

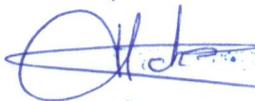
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le - 1 JUIL. 2024

De la publication le - 1 JUIL. 2024



Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale